(facultativement le Vésuve), le Monte-Cassino, Rome (audience pontificale le 22 avril), Pise, Gênes, Turin, Paris, Bruxelles. — Durée : 3 semaines. — Prix : 1re classe, 620 francs ; 2e classe, 535 francs.

Moyennant le versement des sommes ci-dessus, les voyageurs auront droit au transport sur tout le parcours de l'itinéraire, au logement dans de bons hôtels, à la nourriture, aux omnibus, aux voitures, guides et interprètes, qui seront mis partout à leur disposition.

Ils n'auront à payer nulle part d'entrée pour visiter les musées, les monuments et curiosités, pas plus que de pourboires aux cochers, portiers et domestiques d'hôtels.

Les demandes seront inscrites par ordre de date de leur réception et les premières arrivées ont des chances d'obtenir les meilleures chambres dans les hôtels.

Les prospectus se délivrent gratuitement, à Roubaix chez M. Henri Messelin, rue Dammartin, 75, et à Bruxelles chez M. Ch. Parmentier, directeur de l'Excursion, Boulevard Anspach, 1 9.

Concerts et Spectacles

Une tombola. — Voici les numéros sortis d'une tombola qui a été tirée, chez M. J.-B. Duquesnoy, cabaretier, rue Watt, à l'issue d'un concert donné au profit d'une famille nécessiteuse du quartier :

1258	1244	786	1728	1920	258	652	5	524
1205	1238	1936	558	546	185	1600	1114	981
1958	513	1511	683	74	1800	1133	1153	916
1122	1029	627	1536	1729	220	1665	497	657
915	300	1702	1381	387	1688	578	1902	1143
116								

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le chemin de la Makellerie

Roubaix, le 5 mars 1893.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Votre correspondant du Blanc-Seau, parlant du chemin de la Makellerie, aurait fait œuvre utile en appelant en même temps l'attention de l'Administration municipale de Croix sur l'état des égouts et sur celui des fossés qui bordent le chemin et qui sont destinés à recevoir les eaux du quartier de la Makellerie.

Pour remédier, à cette situation, il suffirait de quelques journées de travail d'ouvriers terrassiers: on établirait un écoulement d'eau facile et on éviterait des inondations permanentes dans les caves des habitations de ce quartier

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sentiments respectueux.

Un lecteur.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 4 mars.* — UN VOL DE LAINES. — On avait constaté la disparition du sécheur de la teinturerie Brameys, à Roubaix, de deux ou trois kilog. de laines en paquets : les soupçons, portés sur un ouvrier de vingt-six ans, Clodomir Lemaire, furent confirmés par les aveux de ce dernier qui déclara avoir pris en effet la marchandise et l'avoir vendue à une fripière du quartier du Pile, Amélie Maurus.

La brocanteuse fut arrêtée le fer mars : mais elle expliqua aussitôt que connaissant Lemaire pour lui avoir loué un costume quelque temps auparavant, elle l'avait vu arriver chez elle le mardi matin, pour lui proposer en vente quelques paquets de laine : à la question qu'elle lui avait posée afin de savoir d'où il tenait ces écheveaux il n'avait pas répondu et était parti en lui laissant la marchandise. Elle s'était informée de l'adresse de Lemaire et avait enfin remis les paquets chez une cousine en priant celle-ci de s'enquérir de ce qu'était au juste son vendeur.

Tel est le récit qu'elle avait fait au commissaire et qu'elle répète à l'audience.

La femme Maurus Amelie a soixante-trois ans : elle exerce depuis vingt ans le métier de fripière et n'a jamais été condamnée.

Son co prévenu Lemaire confirme en tous points la déclaration de la femme Maurus et affirme qu'elle ignorait absolument l'origine des paquets de laine teinte qui ont une valeur de quinze à seize francs.

Amélie Maurus est acquittée : quant à Lemaire il encourt une peine de deux mois.

LES ENLÈVEMENTS DE GOUTTIÈRES. — On se souvient que le jeune Jules Maes, âgé de quinze ans a été, il y a quelques jours, envoyé en correction pour trois mois: il comparaît à nouveau en compagnie de deux camarades, Van Mullen, quinze ans et Léopold Wittemberg, dix-sept ans, sous l'inculpation de vol de gouttières à l'église du Blanc-Seau et chez une personne de Mouveaux.

Les deux plus jeunes avouent : quant au troisième Wittemberg, qui a été laissé en liberté, il dit bien avoir accompagné ses amis chez le fripier; mais il prétend ne pas savoir que le zinc avait été volé.

Il est néanmoins jugé coupable et condamné à un mois d'emprisonnement; quant aux deux autres, ils feront chacun un mois de correction.

ENTRE VOISINS DE CHAMBRE. — Un journalier âgé de trente ans, Jean Mulsaers occupait, sur la Grand'Place à Roubaix, dans un estaminet, une chambre au dessus d'une autre chambre habitée par le nommé Vandroul, garçon de café.

Or, celui-ci avait, à trois reprises différentes, constaté qu'on l'avait volé d'une somme de quinze francs environ. La dernière fois, le cafetier avait surpris Mulsaers dans la chambre de Vandroul.

Mulsaers, pris en flagrant délit, ne put nier : il reconnut même être l'auteur des deux autres vols.

Il n'a jamais subi de condamnation : cependant, il se voit infliger une peine de quarante jours.

DANS UN CABARET à ROUBAIX, deux consommateurs, David Amand et Debry ont frappé le maître de maison et brisé des carreaux de vitre : c'est du moins l'inculpation.

Il est révélé que David n'a commis qu'un bris de clôture : il recueille une amende de vingt-cinq ans ; quant à Debry qui fait défaut, il est condamné à quarante jours.

UNE MONTRE a été dérobée à Roubaix, par Florimond Delval, qui, à raison de ses antécédents, encourt une peine de six mois de prison.

UN INCULPÉ, Gustave Carpentier, qui habite Roubaix et qui était cité pour l'audience de samedi, pour répondre d'un vol au préjudice d'une dame Allard, tombe malade, sujet à une attaque d'épilepsie, au moment où son affaire est appelée. Carpentier est ramené à la prison et la cause est renvoyée à jeudi.

L'EMPLOYÉ D'UNE MAISON à Roubaix avait été chargé d'effectuer certains paiements : il devait faire ses courses en voiture.

Mais Decon Eugène, c'est l'inculpé, ne reparut plus et se garda bien d'aller porter les règlements effectues.

Toutefois il renvoya le cheval et la voiture. Decon est condamné par défaut à trois mois et vingt-cinq francs d'amende.

POUR UNE POSTURE indécente qu'avait eue, en présence de plusieurs personnes, un sieur Adolphe Beaufort, à Roubaix, une citation lui avait été délivrée : l'affaire déjà appelée, avait été remise : elle revient à l'audience de samedi pour l'audition de nouveaux témoins.

Beaufort est condamné à mois de prison avec application de la loi Bérenger.

SOUS L'INCULPATION d'abus de confiance, avait été assignée Joséphine Castelain, de Tourcoing. Acquitté.

LA FRAUDE en voiture, à la frontière de Roubaix vaut à J.-B. Delrue une condamnation à raison du mode de transport de la contrebande à six mois et mille francs d'amende.

Me CONFORME.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 4 mars

Présidence de M. le conseiller TELLIER
Ministère public : M. TAINTURIER, avocat général
1re affaire

L'ANARCHISTE DUPONT

Nos lecteurs se rappellent qu'à la session des assises du mois de novembre dernier, à Douai, le fameux anarchiste Dupont était condamné, par défaut, à deux ans de prison et à 3,000 fr. d'amende, pour avoir, dans des réunions tenues à Lille et à Roubaix, provoqué directement à commettre les crimes de meurtre, de pillage et d'incendie, essayant de détourner les soldats de leurs devoirs et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs.

L'arrêt de la Cour portait que cette peine se confondrait avec celle de deux années de prison et de 3,000 fr. d'amende que la Cour d'assises de la Marne avait infligée, pour les mêmes crimes, à Dupont qui, peu de temps après, était frappé de la même condamnation par la Cour d'assises de Laon.

Opposition fut faite par Dupont au jugement de la Cour de Douai et l'affaire revenait samedi devant la Cour d'assises.

NOUVEAU DÉFAUT

Pas plus qu'en novembre, Dupont ne répond à l'appel de son nom. Il fait, comme disent les hommes de lois, itératif défaut.

C'était à prévoir. On l'a déféré à d'autres cours d'assises que celle du Nord. Les poursuites multiples, intentées contre lui, le placent dorénavant dans cette situation que, s'il se présentait, il risquerait de se voir aussitôt mettre la main au collet. Il est possible qu'il se cache en France, chez quelque compagnon ; mais il se garde bien de paraître.

LA PROCÉDURE

Quelle est-elle, en pareil cas ?

Lors du premier défaut, aucun jury ne fut constitué pour juger le prévenu. Le président de la cour d'assises et ses deux assesseurs statuèrent sur l'inculpation, de la même manière qu'un tribunal correctionnel, sans qu'un avocat put défendre Dupont, mais après avoir entendu les dépositions des témoins.

Ces témoins furent MM. Marius Glatigny et Eugène Faton, commissaires de police à Lille; Frédéric Chapé et Emile Daudé, commissaires à Roubaix; Léopold Holton, clerc d'huissier, et Auguste Deneubourg, cabaretier, l'un et l'autre de Lille.

Les mêmes personnes, aujourd'hui citées à nouveau, auront fait un inutile voyage. En raison de l'absence de l'inculpé, on n'a pas eu à les entendre une seconde fois. Cette absence de Dupont rendait la procédure plus simple encore qu'à la première audience.

L'article 57 de la loi du 29 juillet 1881, sur la presse, dispose que si le prévenu qui a formé opposition à son arrêt de condamnation par défaut, ne comparaît pas au jour fixé, l'opposition est purement et simplement réputée non-avenue ; l'arrêt par défaut devient définitif.

RÉSULTAT

La Cour n'a eu qu'à constater, sur les réquisitions de M. l'avocat-général Tainturier, la non-comparution de Dupont; qu'à déclarer, en conséquence, le débouter de son *opposition et maintenir l'arrêt* antérieur de condamnation à deux ans de prison et 3,000 fr. d'amende.

La troupe de ligne avait été requise pour garder les issues du Palais. De nombreux agents en bourgeois étaient disséminés dans l'auditoire. C'étaient des précautions bien superflues.

2e affaire. — **Mœurs**

Spilleben est condamné à cinq ans de réclusion et à dix ans d'interdiction de séjour et il est déclaré déchu de la puissance paternelle. — Défenseur, Me D'Hooghe.

3e affaire (jugée par contumace). — **Mœurs**

L'accusé Louis-Socrate Vanandruel, âgé de 20 ans, tisserand à Roubaix, est condamné à dix ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

NORD

Les opérations du conseil de revision. — Le ministre de la guerre a fixé au 21 mars courant l'ouverture des opérations de revision de la classe 1892.

Ces opérations devront être terminées dans toute la France le 15 juin, date des examens des ajournés.

Sinistre maritime. — Vendredi dans l'après-midi, le mécanicien en chef et le mécanicien en second, trois chauffeurs, le timonier, un marin, le cuisinier, le restaurateur et un mousse du bateau français le *Cacique*, Havre, qui allait de Bordeaux à Dunkerque, ont été débarqués à Douvres, dans une chaloupe du *Cacique*, par la goélette *Otto*, de Sweaborg.

Les naufragés racontent qu'hier soir, à 7 heures 45, le *Cacique* a été heurté, à la hauteur de Dungeness, par un vapeur anglais resté inconnu.

Treize personnes de l'équipage se trouvent dans une autre chaloupe. On espère qu'elles auront pu être recueillies par un autre bâtiment.

Le *Cacique* a coulé dix minutes après la collision.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 4 mars.* — Hélène Vanmerhaeghe, rue Delespaul, 38. — Valérie Leboucq, rue de la Chaussée, cour Bazille, 3. — Célina Gousseaux, rue de Leuze, 25. — Maurice Dubois, 17. — Hélène Lequenne, Hôtel-Dieu. — Louis Maes, rue de la Redoute, 7. — Argentine Seynave, rue de Flandre, 129. — *Mariages.* — Achille Dupont, 30 ans, voyageur de commerce, rue Daubenton, 400, et Marie Dec, 22 ans, couturière, rue Daubenton, 93. — Eugène Soleau, 20 ans, tisserand, impasse Nabuchodonosor, maison Dhalluin, et Marie Cuvelier, 25 ans, soigneuse, rue Fiers, 22. — *Déclarations de décès du 4 mars.* — Maria Bouvry, 15 ans, rue de Lannoy, 288. — Albert Moreau, 8 mois, rue de la Paix, cour Faviere, 1. — Henri Beuscart, 2 mois, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 32. — Clovis Bourgeois, 52 ans, rue Pellart, 54. — Odile Hallo, 48 ans, rue de Soubise, 19. — Léon Pinoy, 15 ans, quai de Dunkerque. — Emma Verbauwelder, 5 mois, rue des Filatures, 17. — Georges Siebens, 21 jours, rue Saint-Amand, 18.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MERCIER-DELOBEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Joseph MERCIER, décédé à Roubaix, le 4er mars 1893, dans sa 38e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 305.

Les amis et connaissances de la famille DUCOULOMBIER-DUMOULIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sidonie-Clémence DUMOULIN, épouse de M. Edouard DUCOULOMBIER, décédé à Roubaix, le 2 mars 1893, dans sa 33e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 2 heures, en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 305.

Les amis et connaissances de la famille SAVOIE-BEULENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Gustave SAVOIE, sous-chef facteur des postes, décédé à Roubaix, le 2 mars 1893, dans sa 39e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 7 courant, à 8 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Italie, 3, à 3 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DUCOULOMBIER-DUMOULIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sidonie-Clémence DUMOULIN, épouse de M. Edouard DUCOULOMBIER, décédé à Roubaix, le 2 mars 1893, dans sa 33e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 2 heures, en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 305.

Les amis et connaissances de la famille SAVOIE-BEULENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Gustave SAVOIE, sous-chef facteur des postes, décédé à Roubaix, le 2 mars 1893, dans sa 39e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 2 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Georges, 49.

Les amis et connaissances de la famille C. BOURGEOIS-DEBLIQUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Clovis BOURGEOIS, loueur de voitures, décédé subitement à Roubaix, le 4 mars 1893, à l'âge de 52 ans, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 5 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le lundi 6, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Services Solennels, qui auront lieu le mercredi 8 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 54.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 6 mars 1893, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Pierre-Henri-Joseph BONTE, décédé à Roubaix, le 23 juin 1884, dans sa 49e année; et de Dame Fidéline-Joseph FREMAUX, son épouse, décédée à Roubaix, le 31 janvier 1894, dans sa 71e année, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 6 mars 1893, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de Monsieur Louis-Renault SCARCERIEAU, époux de Dame Adèle FLAMENCOURT, décédé à Roubaix, le 3 mars 1892, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, et de Monsieur Léon-J.-B. SCARCERIEAU, son fils, décédé subitement à Haiphong (Tonkin), le 3 avril 1892, dans sa 31e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), le lundi 6 mars 1893, à 9 heures 3/4, pour le repos des âmes de : Monsieur Pierre-Alexandre MULLAERT, brigadier retraité des douanes, décédé subitement au Blanc-Seau, le 2 septembre 1890, dans sa 74e année, et de Dame Félicienne-Louise-Joseph CAPRON, son épouse, décédée à Comines, le 2 mars 1892, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — *Conseil communal.* — Le Conseil communal s'est réuni le samedi 4 mars, à 6 heures du soir, sous la présidence de M. Mulliez.

Le Conseil accorde plusieurs demandes de concessions de terrain au cimetière.

Il accepte la démission de M. Louis Coulon, receveur communal.

Le Conseil, à huis clos, nomme M. Louis Nuttin aux fonctions de receveur communal et fixe son cautionnement à 13,000 fr.

Un conseiller donne lecture d'un projet de règlement communal de police. Cette lecture donne lieu à des observations sans grande importance. A signaler cependant, celle concernant les débits de boissons, lesquels, d'après le règlement projeté, devront être fermées de 11 heures du soir à 5 heures du matin, à moins d'autorisation du bourgmestre.

Le Conseil décide que le projet de règlement de police fera partie de l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

— A 7 heures 1/2 la séance est levée.

— Nous lisons dans le *Journal officiel*, publié à Paris : « Par jugement, en date du 9 décembre 1892, le tribunal de première instance de Lille (Nord), a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du nommé Emmanuel beaurepaire, célibataire, majeur, ouvrier charron, demeurant à Mouscron (Belgique), mais domicilié en dernier lieu à Lille, disparu depuis 1862.

Menin. — *Enquête administrative.* — Les personnes qui auraient des oppositions ou observations à faire touchant l'abattoir public que la ville d'Halluin demande à établir peuvent se présenter au commissariat de police à l'Hôtel-de-Ville où leurs observations seront consignées dans un procès-verbal d'information de commodo et incommodo.

— *Une nouvelle perquisition chez deux malfaiteurs.* — On se rappelle l'arrestation faite il y a une huitaine de jours, de deux malfaiteurs, Samyn et Decoumore, qu'on supposait être les auteurs de l'assassinat de l'ouvrier gazier Delerie, commis à Gheluwe.

Nous avons signalé qu'une première perquisition opérée chez eux a amené la découverte d'une grande quantité d'objets volés. M. Van den Bossche, commissaire de police, a fait une seconde perquisition en leur domicile, vendredi soir. Cette fois-ci, le magistrat a trouvé un certain nombre d'ustensiles de ménage et de ferme. Ces derniers ont été reconnus par un cultivateur de Moorseele, comme lui appartenant.

Ces objets sont déposés au greffe du tribunal de Courtrai.

Suicide d'un capitaine de gendarmerie. — Mercredi après-midi, la caserne de la gendarmerie de Bruxelles a été mise en émoi par un dramatique événement. A 3 heures une formidable détonation avait éclaté. On courut aussitôt du côté d'où venait le bruit.

Un capitaine nommé J.-B. Stercq, âgé de 55 ans, fut trouvé dans la chambre de son ordonnance à l'état de cadavre. Le malheureux s'était fait sauter la cervelle au moyen du mousqueton trouvé dans cette pièce. La mort avait dû être instantanée. On assure que c'est dans un accès de fièvre chaude que le capitaine Stercq a mis fin à ses jours.

Molenbeek-Saint-Jean. — *Grand incendie.* — Un magasin de fourrage, quai de Quenast, ainsi qu'un bâtiment voisin ont été la proie des flammes.

Outre les constructions, de grandes quantités de fourrages et graines, des valeurs, des bijoux même, ont été consumés. Cause inconnue.

Les dégâts, couverts par une assurance, sont estimés à 150 000 francs.

Zele (Lokeren). — *Fécondité rare.* — L'épouse Buyst a donné le jour à trois filles. Mme Buyst avait déjà, à deux reprises, mis au monde des jumeaux, de sorte que la famille Buyst se trouve accrue de cinq enfants dans l'espace de 14 mois.

Nous engageons nos lecteurs de lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces.

34013—1740—69331

LA PREMIÈRE HIRONDELLE

J'ai vu la première hirondelle,
Près de ma chambre elle a son nid ! »
L'odeur du *Mikado* l'emplit.
Aussi toujours y revient-elle.

Dépositaire à Roubaix : DUHEM-MERCHIEZ **31, Grande-Rue.** En vente partout.

Fabricant, Félix Eydoux, Marseille. 34017d

COUPLE RÉUNI APRÈS 25 ANS DE SÉPARATION

Louisville, Ky. — Un mari et sa femme se sont retrouvés, ces jours derniers, après avoir vécu séparés pendant 25 ans et s'être cru mort l'un et l'autre pendant tout cet espace de temps.

En 1866, Georges W. Davenport épousait une jeune fille de Louisville, et, un an et demi plus tard, la quittait pour aller chercher fortune dans l'Ouest.

Peu de semaines après, il était informé par un ami de la mort de sa femme.

Pendant ce temps, Mme Davenport, bien portante et bien en vie, ne recevant aucune nouvelle de son mari, le crut mort.

Davenport se rendit d'abord à Fort Worth, Texas, puis à Oklahoma où il obtint une concession de terrain. Tout ce temps il recevait une pension du gouvernement pour service militaire pendant la guerre de sécession.

En 1889, Mme Davenport fit une demande à Washington pour obtenir une pension de veuve de militaire décédé depuis la guerre.

On lui répondit que son mari était bien vivant à Oklahoma.

La brave femme qui n'avait jamais voulu se remarier par respect pour la mémoire du seul homme qu'elle eût jamais aimé, reçut cette nouvelle avec une joie impossible à décrire.

Enfin, après plus de trois ans de poursuites et de recherches, elle a trouvé son Georges.

Malgré les vingt-cinq années de séparation, il lui était resté fidèle, et la joie fut aussi vive chez l'un que chez l'autre.

Ils pourront célébrer leurs noces d'argent avec plus d'à propos que bien d'autres.

Les révélations de la main

Depuis une vingtaine d'années, en ce siècle positif, la prétention de trouver dans la forme des mains l'indication du caractère et des aptitudes fait des adeptes tous les jours plus nombreux. M. Otto-Moretus, qui présente cet art aux lecteurs de *Vom Fels zum Meer*, va jusqu'à penser que la main est encore plus capable que le visage de trahir le moral, car avec un peu d'habileté on agit sur l'expression de sa physionomie; mais nous ne pouvons rien sur la forme de notre main, et elle dit sans discrétion ce que nous sommes dans notre être intime.

En cette étude, il faut distinguer le poignet, la main proprement dite et les doigts. Le poignet donne peu de renseignements, les deux autres parties sont plus importantes. La main proprement dite, selon qu'elle est rude, large et épaisse, ou douce, allongée et maigre, révèle des aptitudes très diverses : dans un cas un caractère grossier, énergique, porté aux désirs matériels, dans l'autre un caractère affiné, peu passionné comme peu vigoureux. On devine tous les intermédiaires qu'il doit y avoir entre ces deux sortes extrêmes de mains et de natures morales.

La main qu'on peut appeler idéale est ferme sans être rude, souple sans être douillette; elle dénonce un esprit actif et libre, une intelligence créatrice; les travaux pénibles — c'est à cela qu'on la reconnaît — ne la déforment pas aussi vite qu'une autre plus vulgaire. Tandis que la main proprement dite sert à distinguer le tempérament, les passions habituelles et la force de la volonté, les doigts disent plutôt la nature de l'esprit et des talents que l'on possède.

Le capitaine d'Arpentigny, un maître en la matière, classe les doigts de la façon suivante : ceux qui sont plus larges aux extrémités qu'aux articulations, ceux qui sont carrés, ceux qui sont effilés. Les premiers indiquent les préoccupations utilitaires, l'intelligence des choses matérielles, des aptitudes pour l'industrie ou les sciences appliquées, l'éloignement de la philosophie et de la poésie. Les secondes signifient une propension pour les sciences et, en philosophie, pour la logique, l'esprit positif dans les études et dans la vie, la faculté d'invention, par suite le sens des affaires et rarement celui de la poésie. Les troisièmes disent un esprit artistique, amoureux d'indépendance, capable de poésie ou de spéculation métaphysique.

De tous les doigts le pouce est le plus indiscret. Petit, maigre, peu en vue, il annonce un homme irrésolu et doux, plutôt déterminé par le sentiment et l'instinct que par la raison : c'est en particulier le pouce des femmes aimantes et dévouées à leur mari, ce n'est jamais celui d'un démon femelle. Grand et fort, il parle d'une nature décidée, d'un homme qui sait ce qu'il veut et ce qu'il fait. Et tous ces signes sont comme réunis sur la première phalange de ce doigt : grêle et courte elle révèle l'hésitation et la faiblesse ; grande et forte, elle annonce la conscience de soi, le courage, l'orgueil et même la vanité.

Combinez maintenant toutes les indications qui précèdent, vous arriverez à cinq types nettement distincts :

1° La main *élémentaire*, large, épaisse, aux doigts forts et gros, au pouce obtus et recourbé en dehors; elle appartient aux hommes rudes, grossiers, qui pensent peu; n'ont pas de vie intérieure, sont lourds, paresseux et indifférents; rare en Europe, elle est celle de Asiatiques, des Lithuaniens, des Lapons, des parias de l'Inde ;

2° La main *en forme de pelle ou de battoir*, le pouce en est souvent grand, elle marque la décision, l'activité et l'application au travail, la fidélité dans l'amour et le sentiment du devoir, rarement le goût de l'art : on la trouve surtout dans l'Allemagne du Nord, en Belgique, en Angleterre, en Ecosse et dans l'Amérique septentrionale, comme aussi dans les pays de côtes ou de montagnes ;

3° La main *effilée et artistique* ; comme les doigts peuvent être pointus, tandis que le reste de la main est gros et court, et que le pouce peut avoir tant d'aspects particuliers, les révélations sont ici beaucoup moins simples. Avec de légères différences, la main annonce l'ambition, le sens des affaires financières, l'enthousiasme pour les belles formes, la profondeur de pensée, l'inconstance dans les affections, la fidélité très modérée aux principes ;

4° La main *anguleuse ou carrée* : elle est en opposition directe avec la précédente; c'est celle d'une personne rangée, persévérante, méthodique dans ses occupations; elle est rare chez les artistes, fréquente chez les bons employés qui s'habillent proprement, sont ponctuels dans leur conduite, respectent l'autorité et ne deviennent guère des apôtres de liberté;

5° La main dite *philosophique* : elle est assez large et a les doigts noueux, ni très carrés, ni très effilés ; le pouce en est grand et divisé bien au milieu par l'articulation ; elle correspond à l'esprit de calcul et de spéculation morale ou métaphysique, de critique aiguë ; elle est plus fréquente dans l'Ancien Monde que dans le Nouveau ;

6° La main dite *psychique*, petite, douce au toucher, longue et effilée, avec un pouce fin et joli ; elle n'est pas le privilège de la noblesse et se retrouve dans les classes inférieures ; elle appartient aux natures idéalistes et désintéressées c'est la main des apôtres qui se consacrent à une idée.

On peut grouper dans un septième type les mains qui tiennent quelque chose de chacun des types précédents, c'est celui de l'humanité moyenne avec les contrastes qu'elle peut réunir.

Toutes ces remarques s'appliquent aux deux sexes. Il faut observer d'ailleurs que les différences intellectuelles et morales de l'homme et de la femme se trahissent ici fort bien. En outre, chez la femme, le *pouce a une signification particulièrement importante* ; grand, il révèle plus de prudence que de sentimentalité; plus de raison que de passion ; petit, plus de tendresse que d'intelligence.

Les doigts carrés sont ceux d'une bonne ménagère; une main très fine et très effilée dénonce le contraire ; les doigts aplatis révèlent des besoins d'activité en dehors du domaine étroit du foyer. On n'a, enfin, qu'à prolonger les lignes de ce qui vient d'être dit pour s'apercevoir que l'étude de la main peut aboutir à des conclusions sur le caractère des peuples aussi bien que sur la nature intime des individus.

DE VOM FELS ZUM MEER.

CHOSES ET AUTRES

Diplomatie féminine :

— Vous, ma chère, qui avez pour mari un si excellent homme, qu'est-ce donc qui vous prend de le mettre si souvent en colère ?

— C'est qu'alors il me rapporte toujours un cadeau pour faire la paix.

Un territorial revient de faire ses treize jours.

— Est-ce qu'ils ne voulaient pas me garder là-bas, sous prétexte que je ne savais pas marcher au pas ? dit-il à sa femme.

— Sois tranquille, mon ami, lui dit celle-ci ; sous ce rapport, je me charge de compléter ton instruction !

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— Dimanche 5 mars, 3e exposition partielle au siège de la société « le Pigeon roubaisien, » chez M. Louis Deregnaucourt, rue Inkermann, 176. Exposants : MM. Louis Deregnaucourt et Frédéric Berton.

— Dimanche de Pâques 2 avril, la société « La Plume Blanche » établie chez M. Etienne Comblez, rue Pierre-de-Roubaix, 133, donnera un grand concours sur Douai. Il y aura 13 francs de prix. La mise sera de 80 centimes par pigeon. Dressage préparatoire le jeudi 30 mars.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 12 mars, un 3/5 mort pour 30 francs et paires de plaisir à 3 francs, chez M. J. Castel, cabaretier, rue Nain. Mise au parc à 11 heures précises, et non à 3 heures de l'après-midi.

— Mardi 7 mars, un 2/3 mort pour 50 fr.; paires de plaisir à 10 fr. au Coq brutal, rue de la Chaussée, 23; François Losfeld dit Vachaud contre les bouchers de Mouveaux : mise au parc à 4 heures 1/2.

— Lundi 6 mars, parti de 30 francs au « Bon Vivant » avec paires de plaisir à 10 francs contre la société de chez D'hale.

— Lundi 6 mars. Attaque contre M. Dhal pour 100 francs, au Bon Vivant, chez M. César Vandamme, 38, rue des Champs. Mise au parc à 4 heures.

— Dimanche 5 mars, un 3/5 mort pour 25 francs, paires de plaisir à 5 francs, chez M. Emile Delemarle, rue Baurewaert, 132, contre M. Savary. Mise au parc à 4 heures.

— Dimanche 5 mars, un 3/5 mort pour 50 francs, paires de plaisir à 10 fr., chez M. Verhaeghe dit Brouteux, contre M. Denys Nyst, de Lille.

— Dimanche 5 mars, attaque chez M. Foëlix, rue du Moulin, contre M. Delbart.

— Dimanche 5 mars, rendage du « Bon Vivant » contre M. Farvacque à « l'Etoile. » Mise au parc à 5 heures.

TOURCOING. — Dimanche 5 mars. Un de 2/3 mort pour 20 fr., à l'estaminet du Lapin Gris, contre les jeunes de Croix, société établie chez M. Mullier.

— Jeudi 2 mars a eu lieu à la brasserie St-Eloi un 3 de 5 mort pour 50 fr. contre M. Jules Dugardin. La brasserie a gagné les 2 premières paires et M. Jules Dugardin les 3e et 4e. Cette dernière était une paire de plaisir à 10 fr.

— Dimanche 5 mars aura lieu à la Brasserie Saint-Eloi, route de la Gare, le 3e grand concours international.

30 sociétés prendront part à ce concours. La société de la Brasserie Saint-Eloi offre 300 francs de prix. Chaque société devant verser 25 francs. Le montant des prix est de 800 francs. Chaque société gagnant la 1re paire aura 55 fr. Le tirage au sort aura lieu à une heure et la mise au parc à une heure et demie très-précise.

— Lundi 6 mars, un 3 de 5 mort pour 200 fr. à la Brasserie St-Eloi, rue de la Gare, contre le « Colbras » d'Halluin.

— Lundi 6 mars, un 2 de 3 mort pour 30 fr. à l'Estaminet du « Cuirassier, contre la « Nouvelle Aventure » (partie des 4 lundis de mars.)

LES CONCOURS DE CHIENS RATIERS

ROUBAIX. — Dimanche 5 mars, à 3 heures, grand concours chez M. Abélard, rue de Lille. 150 francs de prix en deux catégories : Chiens de 1 à 8 kilos et de 8 à 13 kilos. La mise est de 5 francs, entrée du propriétaire comprise. On y verra des chiens renommés.

— Dimanche, 5 mars, à 3 h. 1/2, grand concours organisé par le « Bull-Terrier », estaminet du « Boulevard de Cambrai » rue de Lille, 213. Ce concours sera suivi de jeux de fantaisie : pots à fleurs, barrière, botte de paille, etc. Il y aura 150 francs de prix en espèces en deux catégories. Le pari mutuel sera installé.

TOURCOING. — Une partie aura lieu le dimanche 5 mars à onze heures, à l'estaminet tenu par M. Paul Luce, rue de Gand. L'enjeu est de 50 francs. Chaque chien aura dix rats à détruire.

LES TIRS

ROUBAIX. — Un tir à l'arc au but aura lieu le dimanche des Ramaux 26 mars chez Mme veuve Max-Veron, cabaretière au « Dauphin », rue Pellart 42. De très beaux jambons seront tirés. La mise sera de 50 centimes.

NOTES DE LA MENAGERE

MENU DU LUNDI 6 MARS

SOUPE AUX POIREAUX
ROGNONS SAUTÉS
CERVELLES AU BEURRE
ROSBIF POMMES DE TERRE FRITES
FLANC
DESSERT

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Archimède et Richard-Lenoir). Direction Mme veuve G. Deschamps. — Bureau à 6 h. 0/0. Rideau à 6 h. 1/2. — Dimanche 5 mars. — BARBE-BLEUE, opéra-comique en 4 actes. — LA MENDIANTE, drame en 5 actes. — On commencera par : LA CONSIGNE EST DE RONFLET, vaudeville en 1 acte.

THEATRE DE TOURCOING (Salle des Fêtes, Place Leverrier). Direction Mme veuve G. Deschamps. — Bureau à 8 h. 0/0. Rideau à 8 h. 1/2 — Jeudi 9 mars. — Avec le concours de M. Lorou, 1er ténor. — Mme Deschamps a l'honneur d'informer le public que c'est la dernière représentation de la saison. — BARBE-BLEUE, opéra-comique en 4 actes.

BAL. — Vaste salle de la « Barque d'Or », rue de la Vigne, 42. Madame veuve Leman, cabaretière « A la Barque d'Or », a l'honneur d'informer le public qu'elle donnera dans sa vaste salle des fêtes, un grand bal, le dimanche 5 mars. Prix d'entrée : 0,50 c. par personne. Orchestre habituel. On commencera à 6 h. 1/2 précises.

ROUBAIX. — Va